



**ANNÉE
SCOLAIRE**
2008-2009

CAISSE DES ÉCOLES PUBLIQUES

**QUELLES SONT SES
REALISATIONS ?**

QU'EST-CE QUE LA CAISSE DES ECOLES ?

**L'ORIGINE
DE LA CAISSE
DES ÉCOLES**

**SES RÉALITÉS
AUJOURD'HUI :**

- 7 ÉCOLES,
- 1682 ÉLÈVES.

**FAVORISER
L'IMPLICATION DES
FAMILLES DANS LA
DÉMARCHE ÉDUCATIVE**

**LES FOURNITURES
SCOLAIRES**

Contribution sur la base de :
35,24 € par élève en classes
élémentaires;
30,15 € par élève pour les
maternelles.

La Caisse des Ecoles a été créée par la loi du 10 avril 1867 et rendue obligatoire par celle du 28 mars 1882.

Ses objectifs étaient de favoriser et de faciliter la fréquentation scolaire par l'attribution de récompenses et de porter secours aux élèves indigents ou peu aisés en leur fournissant des livres, des vêtements, des chaussures, des aliments... Il s'agissait alors de lutter contre l'obscurantisme et d'en finir avec l'analphabétisme en apprenant à lire et à écrire à tous les enfants.

Au siècle suivant, l'évolution de la société a amené l'école à accueillir des enfants de plus en plus jeunes grâce au développement des classes maternelles.

Aujourd'hui, la Caisse des Ecoles a su s'adapter aux besoins des 1682 élèves répartis dans les sept écoles publiques magnymontoises, en diversifiant ses activités.

Il s'agit d'un établissement public communal dont les règles comptables respectent un cadre réglementaire, avec des dépenses et des recettes dont l'originalité se confond avec son histoire.

L'appel à cotisation est une disposition favorisant l'implication des familles dans la démarche éducative et responsable de chaque participant.

Michel Roy,
Maire de Montmagny,
Président de la Caisse des Ecoles

**LES CLASSES
INTERNET**

Renouvellement de tous les
équipements des salles infor-
matiques des écoles.

LE NOËL DES ECOLES

Spectacle pour tous les en-
fants des écoles,
Distribution de jouets pour
les élèves de maternelle,
Achat de sapins pour toutes
les écoles.

L'ABONNEMENT

Abonnement au magazine
« *Les Petits Citoyens* » offert
à tous les élèves de cours
élémentaires.

**LES ACTIVITÉS
PERISCOLAIRES**

Organisation des activités pendant
le temps du midi et le soir : ateliers
divers, théâtre, ludothèque, arts plasti-
ques, danse.

Accompagnement scolaire après la
classe

**LES SORTIES
CULTURELLES**

Sorties de fin d'année pour les enfants des
classes de C.M2.

Sorties scolaires à raison de deux par an,
par classe et par école.

Participation financière aux classes de décou-
vertes.

**LE PROGRAMME
DE RÉUSSITE
ÉDUCATIVE**

Soutien aux enfants et
adolescents en difficulté.

COMMENT FONCTIONNE LA CAISSE DES ÉCOLES ?

La Caisse des Écoles est administrée par un Comité.

Le Comité est présidé par le Maire et se compose de huit délégués élus parmi les sociétaires, de huit délégués du Conseil municipal, de l'Inspecteur des écoles élémentaires (membre de droit) et du délégué du Préfet.

Le Comité règle les affaires de La Caisse des Ecoles, vote le budget préparé par le Président et délibère sur les comptes qui lui sont soumis. Les règles comptables s'inspirent directement de celles, par nature, de la commune.

A chaque réunion, qui se déroule en moyenne tous les trois mois, le Comité Directeur décide du bien fondé des actions à mener.

QUEL SOUTIEN FINANCIER POUR LA CAISSE DES ÉCOLES ?

L'ensemble des activités est financé par différentes sources :

- **La subvention municipale** : 239 400 euros en 2007, elle a permis d'équilibrer le budget dont les dépenses de fonctionnement prévues s'élevaient à 340 245,55 euros en 2007. Cette subvention peut-être augmentée ou diminuée en fonction de l'exercice et des actions qui peuvent être transférées sur le budget de la Ville
- **Les dons,**
- **Les cotisations des sociétaires.**

Tous les magnymontois peuvent soutenir la Caisse des Écoles et ses actions grâce à une cotisation annuelle.

LA CAISSE DES ÉCOLES ? J'ADHÈRE !

Coupon à retourner en Mairie, Service Scolaire - 10 rue du 11 novembre 1918 - 95360 - MONTMAGNY

CAISSE DES ÉCOLES DE MONTMAGNY - COTISATION 2008

Mme, Melle (ou) (et) M

Demeurant

Souhaite(nt) participer au fonctionnement de la Caisse des Écoles à raison de **5 euros ou plus**, au titre de membre de la Caisse des Écoles par chèque bancaire ou CCP à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC.

Fait à Montmagny, le

SIGNATURE :